COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

MISE À JOUR – DÉPISTAGE – AM 2021-024	16 juillet 2021
Destinataires :	Tout le personnel, les médecins, les bénévoles et les stagiaires
Expéditeur(s) :	Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques – DRHCAJ Direction de l'hébergement - DH
Action à réaliser :	Prendre connaissance de l'information, vous assurer d'en informer toutes les personnes concernées

Étant donné la baisse de l'affluence constatée au cours des derniers jours dans nos différentes cliniques de dépistage en CHSLD dû à l'augmentation considérable du statut vaccinal des employés, nous vous informons que l'offre de dépistage cessera en CHSLD. De ce fait, **à compter du lundi 19 juillet 2021,** les employés des CHSLD qui se font dépister dans le cadre de l'application de l'Arrêté ministériel doivent alors de déplacer en **Clinique de dépistage et d'évaluation (CDD).** Vous retrouverez toutes les informations sur l'intranet en ce qui a trait aux coordonnées et horaires des CDD.

À titre de rappel : dans le cadre de l'application de l'Arrêté ministériel 2021-024, le personnel non vacciné qui œuvre dans l'un ou l'autre des milieux visés par cet arrêté, doit se faire dépister en fonction de la fréquence établie, soit 3 fois par semaine pour la personne qui travaille 3 jours ou plus par semaine et 1 ou 2 fois par semaine pour la personne qui travaille moins de 3 jours par semaine en fonction de sa ou ses présence(s) dans le milieu.

IMPORTANT : En arrivant sur le site de dépistage, vous devez mentionner au personnel de l'accueil que vous vous faites dépister dans le cadre de l'application de l'Arrêté ministériel 2021-024. Votre gestionnaire s'assurera que vous respectiez le nombre de dépistages hebdomadaires requis. En cas de non-respect et à défaut de présenter un motif raisonnable, nous pourrions devoir prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires qui s'imposent.

Au niveau des CH en santé physique, l'offre de service en place vous permet de faire vos 3 dépistages par semaine actuellement.

Nous tenons à souligner et remercier tous les employés ayant répondu en grand nombre à la vaccination!

Pour les employés n'ayant toujours pas reçu le vaccin contre la COVID-19, nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner, c'est la meilleure protection contre la COVID-19 et à un retour vers une vie plus normale.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.